



Ministère du Travail, des  
Relations Sociales, de la Famille  
et de la Solidarité  
Ministère de la Santé, de la  
Jeunesse, des Sports et de la Vie  
Associative

## BILAN 2008

### GESTIONNAIRES

**Maître d'ouvrage**  
MAIRIE D'ALLANCHE

**Exploitant**  
MAIRIE D'ALLANCHE

### RESSOURCE

**Vous êtes alimentés par 1 captage :**

GAZANNE 1 ET 2

Arrêté préfectoral du : 07/02/1968

### TRAITEMENT

Votre eau n'est pas traitée.



Après plusieurs jours  
d'absence, laissez couler  
quelques instants avant  
de prélever de l'eau  
destinée à la boisson.



Consommez  
exclusivement l'eau du  
réseau d'eau froide.  
Si vous la conservez,  
placez-la au frais dans  
un récipient fermé (pas  
plus de 24 heures).

# QUELLE EAU BUVEZ VOUS ?

## Distribution FEYDIT

### RESULTATS

#### BACTERIOLOGIE

*Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.*

Pourcentage de conformité mesuré : 50 %

Limites de qualité : 0 germes/100ml

**Eau de mauvaise qualité bactériologique.**

#### NITRATES

*Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels*

Valeurs mesurées : mini. : 1,9 mg/L - maxi. : 1,9 mg/L - moyenne : 1,9 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

**Eau conforme à la norme pour ce paramètre.**

#### DURETE

*Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau*

Valeurs mesurées : mini. : 6,2 °F - maxi. : 6,2 °F - moyenne : 6,2 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

**Eau très peu calcaire. Cette eau peut favoriser la corrosion des conduites métalliques (plomb en particulier).**

#### ARSENIC

*Elément d'origine naturelle*

Absence de mesures pour ce paramètre en 2008.

## CONCLUSION

**Au cours de l'année, l'eau distribuée sur votre réseau présentait une qualité bactériologique insuffisante. La consommation de cette eau peut entraîner des risques sanitaires (troubles digestifs, g a s t r o - e n t é r i t e s . . . ) .**

**La saveur ou la couleur  
de l'eau distribuée change ?**

**SIGNELEZ-LE A VOTRE  
DISTRIBUTEUR D'EAU  
(voir facture d'eau)**

Ces informations sont fournies par la DDASS du Cantal, en application du Code de la Santé Publique.

Les résultats analytiques détaillés peuvent être consultés à la mairie de votre commune.

DDASS du CANTAL  
Service Santé-Environnement  
1 Rue du Rieu 15005 AURILLAC  
Tél : 04.71.46.83.49